

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RODEZ
PARQUET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE
Boulevard de Guizard - BP 3123 - 12 031 Rodez cedex 09
Tél 05 65 73 43 29 - Fax 05 65 73 43 30

Monsieur Bernard Gauvain
Rue du Bourg
12 330 SALLES LA SOURCE

Rodez, le 18 décembre 2017

Objet : vos courriers des 4 juillet et 25 septembre 2017
N/Réf : 13/287/1

Monsieur,

En réponse à vos courriers susvisés, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments de réponse suivants :

Concernant le défaut de dépôt des comptes sociaux de la Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles la Source pour l'exercice 2013 (la situation étant régularisée pour les exercices ultérieurs), la poursuite de cette contravention serait de toute façon impossible, du fait de la prescription de l'action publique. En conséquence, je maintiens la décision de classement qui vous a été notifiée.

Concernant les poursuites contre le dirigeant de cette société du chef d'abus de biens sociaux, je vous confirme que la date d'audience est fixée au début de l'année prochaine. Toutefois, je n'entends pas vous informer de la date retenue, dans la mesure où votre association est totalement étrangère à ce contentieux, et que le tribunal correctionnel n'a pas vocation à servir de tribune pour le litige qui vous oppose par ailleurs à la Société Hydroélectrique.

Concernant la plainte du chef de diffamation dont vous faites l'objet, la copie de la procédure vous a été adressée, à votre demande, le 3 octobre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Procureur de la République,

Yves DELPERIÉ